



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation des traducteurs et des interprètes auxiliaires de justice

Question écrite n° 17664

Texte de la question

Mme Marine Le Pen attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'évolution du nombre de traducteurs et d'interprètes auxiliaires de justice. Depuis l'évolution de leur statut en 2016, plusieurs cas de grève et de retards de paiement ont été constatés par ces collaborateurs occasionnels du service public. Leur nombre serait estimé aujourd'hui à environ 8 000 sur l'ensemble du territoire, soit près du double de ce qu'ils étaient il y a environ dix ans. Mme la députée prie M. le ministre de lui indiquer l'évolution du nombre de traducteurs interprètes, auxiliaires de justice (administrative et judiciaire) en France entre 2012 et 2023, ainsi que le coût budgétaire annuel. Elle lui serait reconnaissante de distinguer le nombre de traducteurs interprètes en fonction de la langue pratiquée.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Le Pen](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17664

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2024](#), page 3566

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)